

-75% d'aide alimentaire : l'union européenne présente son plan de rigueur 2012 pour les plus démunis.

Quatre associations tirent la sonnette d'alarme

Mardi 20 septembre 2011 | Posté par David Naulin



Ce soir à Bruxelles se réunit un Conseil européen des ministres de l'Agriculture qui sera particulièrement observé par quatre organisations caritatives françaises. Au cœur des discussions, le financement du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD). Le 20 juin, la Commission européenne avait annoncé que le budget 2012 du PEAD était ramené de 480 à 113,5 M€ (- 76 %). La part de la France est réduite de 80 %, à 15 M€ contre 72 M€ prévus initialement.

4 millions de Français privés d'aide alimentaire ?

Les Restos du cœur, le Secours populaire, La Croix-Rouge et la Fédération française des Banques alimentaires (FFBA) ont appelé, hier dans un communiqué commun, ministres et chefs d'Etat européens à "prendre leurs responsabilités" pour trouver rapidement une solution et éviter "une crise humanitaire" dès 2012. Les quatre associations estiment même qu'un statut quo risquait de provoquer un "tsunami alimentaire" dans plusieurs pays de l'Union européenne.



Voici le message adressé par les associations au Conseil des ministres de ce soir :

"Créé en 1986 par Jacques Delors et sous l'impulsion du mouvement associatif français, européen et de Coluche, le Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) permet depuis 25 ans d'apporter une aide alimentaire à 13 millions d'Européens vivant sous le seuil de pauvreté et dans l'incapacité de s'alimenter par leurs propres moyens.

Le PEAD permet de mettre à disposition des États membres qui le souhaitent des matières premières agricoles issues des stocks d'intervention de la PAC (Politique agricole commune).

Ce programme est de 480 millions d'euros pour l'Europe. Il correspond à 1% du budget de la PAC et représente environ 1 euro par Européen. En France, le programme est de 72 millions d'euros et aide près de 4 millions de personnes à se nourrir par l'intermédiaire de quatre associations : les Banques Alimentaires, la Croix-Rouge française, les Restos du Cœur et le Secours populaire français.

A la demande de 7 pays, la Cour européenne de justice a condamné le PEAD dans sa forme juridique actuelle, et a conduit la Commission européenne à diminuer, pour l'Europe, le budget de 75%. Le programme passera donc de 480 à 113 millions d'euros. La part de la France sera amputée de près de 80%, et tombera donc de 72 à 15 millions d'euros.

Aujourd'hui, sans une réforme rapide, le PEAD est condamné.

Aujourd'hui, seul le Conseil des ministres européens peut acter cette réforme.

Derrière les chiffres, se cache la détresse d'enfants et de familles, de personnes âgées, de chômeurs, de travailleurs pauvres, de jeunes... qu'arrivera-t-il si plus de la moitié de cette aide disparaît ?"

Le Conseil de la dernière chance

Les associations espèrent que "la minorité de blocage" (sept pays, dont l'Allemagne), qui s'oppose à une poursuite du programme tel qu'il existe aujourd'hui, finira par "sauter". "Nous sommes face à une situation inédite (...) : alors qu'il n'y a jamais eu autant de demandes, il n'y a jamais eu autant de menaces sur notre action", explique Olivier Berthe, président des Restos du cœur. Il s'alarme : "Depuis 25 ans que le programme existe, c'est la première fois que nos quatre associations se réunissent pour pousser un cri d'alerte. Si, aujourd'hui, une décision n'est pas prise (...), il y aura une crise humanitaire, une crise alimentaire dans ce pays".

80 % de fonds européens en moins

Julien Lauprêtre, président du Secours populaire, craint "un tsunami alimentaire". Avec 80 % de fonds européens en moins, "les associations risquent de distribuer 130 millions de repas en moins en 2012", souligne Didier Piard, responsable de l'action sociale à La Croix-Rouge. Ainsi, le Secours populaire français estime qu'il ne pourrait apporter une aide alimentaire qu'à 520.000 personnes cet hiver, contre 1,3 million l'hiver dernier. Pour Sonia Serra, secrétaire générale de la fédération des Bouches-du-Rhône, cette annonce est lourde de conséquences : "Nous sommes choqués par l'abandon programmé de l'aide alimentaire européenne. Concrètement, cela signifie que, pour les 10.000 familles des Bouches-du-Rhône qui bénéficient d'une aide alimentaire, tous les quinze jours, la quantité de produits frais et de conserves devra être réduite de moitié." Pour Laetitia Pillut, responsable administrative du Secours populaire de l'Yonne : "La crainte, c'est qu'on ne puisse plus répondre à la demande des familles. C'est une vraie mise en danger de la population. Certains seront sans doute amenés à mendier."

Et en 2013, le risque est de voir le PEAD disparaître complètement, selon Julien Lauprêtre. "Cela n'a pas de sens. C'est indigne de l'Europe", a dénoncé Alain Seugé, président de la FFBA. Pour Olivier Berthe, "le verrou ne sautera peut-être pas demain, mais il faut que le travail soit enclenché pour le faire sauter dans les deux-trois semaines", car avec l'hiver qui approche, "le temps presse".

Pour en savoir plus sur le PEAD

Jusqu'en 2013, le fonctionnement du PEAD est basé sur les excédents agricoles de l'Union européenne. Un pourcentage de produits émanant de ces surplus est confié aux associations humanitaires via les États d'Europe et est destiné aux plus démunis. Depuis quelques années, l'Office mondial du commerce a recommandé la suppression de ces stocks et la révision de la politique agricole commune de l'Europe sur ce sujet. Au fil des années, et suivant les conjonctures, les surplus ont disparu ou disparaissent petit à petit. Dans le même temps, les besoins en aide alimentaire se sont multipliés. La Commission européenne a dû compléter le manque de surplus nécessaire au PEAD par une enveloppe financière. En 2009, il n'y a pas eu

de surplus. Elle a dû verser une enveloppe de 500 millions d'euros (480 pour l'achat de produits et 20 pour les frais de logistique et de transport). Grâce à ce système d'ajustement, le PEAD a ainsi pu être reconduit dans des quantités identiques, notamment en 2008 et en 2009.

Or, un certain nombre de pays (Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Suède, Danemark, Pays-Bas et la République tchèque), qui ne souhaitent pas bénéficier du PEAD, ne sont pas favorables à ces "aides financières" car, selon eux, cette aide doit reposer uniquement sur des surplus agricoles. Ils ont donc porté plainte contre ce mode de fonctionnement. Interprétant un article du règlement européen du dispositif du PEAD, la Cour européenne de justice a considéré que le recours au complément financier ne peut exister que de façon marginale.